



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Télec. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

La Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 1^{er} juin 2021 :

1. La résolution portant le numéro 21-06-163, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 21-RM-05 – Pour abroger et remplacer les règlements portant les numéros 16-RM-05 et 18-RM-05-1 – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 697-11 – Pour édicter les normes relatives à la Sécurité incendie.
2. La résolution portant le numéro 21-06-164, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 21-RM-02 – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 13-RM-02 concernant les animaux dans les limites de la Municipalité de Val-des-Monts.
3. La résolution portant le numéro 21-06-166, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 889-21 – Pour édicter les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.

LESDITS RÈGLEMENTS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ AU WWW.VAL-DES-MONTS.NET.

LES PRÉSENTS RÈGLEMENTS ENTRERONT EN VIGUEUR APRÈS L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS ÉDICTÉES PAR LA LOI.

FAIT à Val-des-Monts ce quatrième jour du mois de juin DEUX MILLE VINGT ET UN.

L'Agent de développement,
Secrétaire-trésorier adjoint et
Directeur général adjoint,

Julien Croteau